

L'information contenue dans cette fiche facilite l'utilisation optimale des outils cartographiques.

Définition	Mesure quantitative utilisée pour évaluer la facilité avec laquelle les individus ou les populations peuvent accéder à des commerces d'alimentation (épiceries, supermarchés et marchés publics) à partir de leur lieu de résidence.
Utilisation et interprétation	<p>L'alimentation est un déterminant de la santé ayant un impact direct sur le bien-être physique et mental de la population (1). L'environnement alimentaire module grandement l'alimentation d'un individu, de sorte qu'un environnement alimentaire malsain est suspecté de favoriser une mauvaise diète alimentaire (2, 3, 4). La caractérisation de cet environnement en termes d'accessibilité aux différents types de commerces d'alimentation permet de cibler les populations défavorisées ayant un besoin d'intervention dans ce secteur.</p> <p>Épiceries Un regroupement des épiceries-boucheries et des épiceries sous le vocable « épiceries » a été réalisé. Selon les informations obtenues du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), les épiceries-boucheries sont définies comme étant des « établissements dont la superficie peut varier entre 400 et 2 500 mètres carrés, où l'on vend des denrées alimentaires de toutes sortes [...] ». Les épiceries sont regroupées sous la catégorie <i>épicerie, dépanneur, magasin de fruits et légumes</i>, et sont définies comme étant des « établissements dont la superficie ne dépasse guère 400 mètres carrés, où l'on vend des denrées alimentaires de toutes sortes [...] » (4). Une procédure manuelle a été entreprise afin de retirer les différentes épiceries de la catégorie <i>épicerie, dépanneur, magasin de fruits et légumes</i>. Cette procédure manuelle a été effectuée en fonction du nom du commerce et de sa description provenant du Registraire des entreprises du Québec.</p> <p>Supermarchés Les hypermarchés et les supermarchés de plus petite taille (de 400 à 2 500 mètres carrés) ont été regroupés. Selon les informations obtenues du MAPAQ, les hypermarchés sont définis comme étant des « établissements de vente, dont la surface est de beaucoup supérieure aux épiceries-boucheries conventionnelles, ayant une superficie dépassant les 2 500 mètres carrés. On y retrouve plusieurs activités d'importance majeure, telle que comptoirs de coupe et préparation des viandes, coupes de viandes froides, préparation des produits de la mer, préparation et cuisson des produits de la boulangerie, etc. » Certains petits supermarchés ne sont pas regroupés sous la catégorie <i>hypermarché</i>, mais dans la catégorie <i>épicerie-boucherie</i> (4). Une procédure manuelle a été entreprise afin de retirer les différents petits supermarchés de la catégorie <i>épicerie-boucherie</i>. Cette procédure manuelle a été effectuée en fonction du nom du commerce et de sa description provenant du Registraire des entreprises du Québec.</p> <p>Marchés publics Selon les informations obtenues du MAPAQ, les marchés publics sont définis comme étant des « établissements dont la partie extérieure est divisée en emplacements pour la vente de produits de la ferme, de fruits et légumes et/ou de viandes ou de poissons » (4).</p>
Méthode de calcul	<p>Le calcul de l'accessibilité spatiale aux commerces d'alimentation s'appuie sur une mesure de distance en mètres, calculée à partir du réseau routier. Il s'agit de la distance réticulaire. Celle-ci est calculée à l'aide du logiciel ArcGIS Pro 3.2 et de la fonction « Origin Destination Cost Matrix ».</p> <p>2021 La distance réticulaire est calculée entre l'origine qui est représentée par les unités d'évaluation foncière résidentielle et le commerce le plus proche :</p> $A_i^q = (\min d_{ij})$ <p>où :</p> <p>A_i^q = distance entre l'unité d'évaluation foncière résidentielle i et le commerce le plus proche j. d_{ij} = distance entre l'unité d'évaluation foncière résidentielle i et le service j.</p> <p>Les mesures de distance calculées à l'échelle des résidences ont par la suite été agrégées à l'échelle des AD en calculant la moyenne des distances de chaque résidence incluse dans les AD.</p> <p>2013 La distance réticulaire est calculée entre l'origine qui est représentée par le point moyen central de l'aire de diffusion (AD) et le commerce le plus proche :</p> $A_i^q = (\min d_{ij})$ <p>où :</p> <p>A_i^q = distance entre l'unité spatiale (point moyen central de l'aire de diffusion [AD]) i et le commerce le plus proche. d_{ij} = distance entre l'unité spatiale i et le service j.</p>

Unité de mesure	Méthode de classification en quantile en mètre (m).
Ventilation (indicateurs dérivés)	Selon le territoire : + Aire de diffusion de 2011 (version de 2013); + Aire de diffusion de 2021 (version de 2021).
Sources d'information	<p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> + Institut de la Statistique du Québec (2022). Géographie du Recensement de la population de 2021 harmonisée avec l'assise géographique du Québec. Repéré à https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/geographie-recensement-population-2021-quebec-metadonnees.pdf + Institut de la Statistique du Québec (2021). Géographie des aires de diffusion (AD) du Recensement de la population de 2021 harmonisée avec l'assise géographique officielle du Québec. Ce produit est une adaptation de la Géographie du Recensement de la population canadienne de 2021 de Statistique Canada. Traitement spécial du Bureau d'information et d'études en santé des populations. Repéré à https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/geographie-recensement-2021-harmo + Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2021). Permis de vente d'aliments. + Ministère des Affaires municipales et de l'habitation. (2021). Rôle d'évaluation foncière du Québec. ACRIgéo. <p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> + Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2013). Permis de vente d'aliments. + Statistique Canada. (2011). Recensement de 2011 - Fichiers des limites cartographiques. Aires de diffusion (AD). Repéré à https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/bound-limit/bound-limit-2011-fra.cfm
Historique des données	2013, 2021.
Information complémentaire	+ Page web + Données Québec
Limites des données	<p>Il est impossible de valider la qualité de l'offre alimentaire des commerces inclus dans cette base de données. La classification se base essentiellement sur la littérature sur le sujet, les informations incluses dans la base de données, sur des recherches Internet sur les commerces et sur une validation dans d'autres bases de données d'entreprises (ex. : Registiaire des entreprises du Québec).</p> <p>Pour des raisons méthodologiques, il n'est pas conseillé de comparer les différentes années d'accès au commerce d'alimentation le plus proche.</p>
Références	<ol style="list-style-type: none"> 1. Robitaille, É et Bergeron, P. (2013). Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec: analyse de situation et perspectives d'interventions. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1728_accessgeocommalimentqc.pdf 2. Cantor, Jonathan, Bonnie Ghosh-Dastidar, Gerald Hunter, Matthew Baird, Andrea S Richardson, Sameer Siddiqi, et Tamara Dubowitz. « What Is Associated with Changes in Food Security among Low-Income Residents of a Former Food Desert? ». <i>Nutrients</i> 14, n° 24 (2022). Repéré à https://doi.org/10.3390/nu14245242. 3. Jones, Robert Emmet, Tobin N. Walton, Sylvia Duluc-Silva, et J. Mark Fly. « Household Food Insecurity in an Urban Food Desert: A Descriptive Analysis of an African American Community ». <i>Journal of Hunger & Environmental Nutrition</i> 17, n° 5 (septembre 2022): 670-88. Repéré à https://doi.org/10.1080/19320248.2021.1926390. 4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2018). Permis de restauration et de vente au détail. Repéré à https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bh/etablissements-sous-permis
Dernière version	2024-07-24

Fiche rédigée par

Éric Robitaille, conseiller scientifique spécialisé
Jade Thibault, stagiaire
Direction du développement des individus et des communautés

Révisée par

Nathalie Gravel, conseillère scientifique
Matthieu Tandonnet, conseiller scientifique
Bureau d'information et d'études en santé des populations